

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 66 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 met en péril l'universalité et l'accessibilité à des services éducatifs de qualité pour les jeunes enfants et leur famille, en ouvrant la porte à des hausses de la tarification et à des diminutions de services pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 évacue la mission éducative et sociale des CPE (installation et milieu familial) en compromettant leur capacité à offrir des services éducatifs diversifiés et intégrés, adaptés à leur communauté et centrés sur les besoins des enfants et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 brise le lien d'expertise entre les responsables de garde en milieu familial et leur CPE, réduisant ainsi le soutien pédagogique pourtant essentiel à l'amélioration des pratiques professionnelles et compromettant l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 bureaucratise la gestion des CPE, portant ainsi atteinte à leur autonomie et à leur capacité d'innovation afin d'adapter leurs services aux besoins de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 bafoue le pouvoir réel de décision et d'orientation stratégique des parents au sein des services que fréquentent leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 ouvre la porte à la commercialisation des services de garde en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 va à l'encontre des conclusions de toutes les études réalisées ces dernières années sur la qualité des services à la petite enfance, confirmant la supériorité des services en CPE, tant en installation qu'en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi # 124 a été élaboré sans consultation sérieuse auprès des acteurs du milieu.

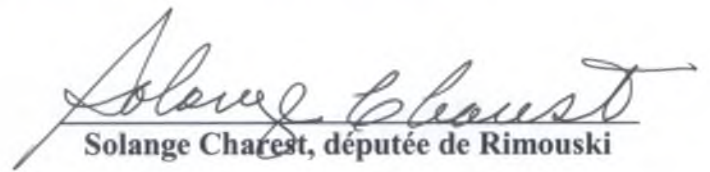
CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 124 constitue une atteinte majeure à la qualité des services éducatifs à la petite enfance, ainsi qu'un recul sans précédent d'un projet social entrepris il y a 30 ans, et reconnu en 1997.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Avant d'adopter tout projet de loi ou modification à la loi actuelle, nous exigeons du gouvernement du Québec et des membres de l'Assemblée nationale :

- Qu'ils prennent l'engagement formel de préserver l'intégrité des CPE, dans son offre de services diversifiés comme dans son autonomie et son enracinement dans les communautés;
- Qu'ils entreprennent un réel travail de collaboration avec tous les acteurs du milieu afin de réaliser une véritable consolidation du réseau des CPE, centrée sur la qualité des services aux enfants et aux parents du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Solange Charest, députée de Rimouski


Date



PÉTITION dénonçant le projet de loi sur les services de garde

Déposée aux membres de l'Assemblée nationale

CONSIDÉRANT QUE LE PROJET DE LOI 124 :

- met en péril l'universalité et l'accessibilité à des services éducatifs de qualité pour les jeunes enfants et leur famille, en ouvrant la porte à des hausses de la tarification et à des diminutions de services pédagogiques;
- évacue la mission éducative et sociale des CPE (installation et milieu familial) en compromettant leur capacité à offrir des services éducatifs diversifiés et intégrés, adaptés à leur communauté et centrés sur les besoins des enfants et de leur famille;
- brise le lien d'expertise entre les responsables de garde en milieu familial et leur CPE, réduisant ainsi le soutien pédagogique pourtant essentiel à l'amélioration des pratiques professionnelles et compromettant l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers;
- bureaucratise la gestion des CPE, portant ainsi atteinte à leur autonomie et à leur capacité d'innovation afin d'adapter leurs services aux besoins de leur milieu ;
- bafoue le pouvoir réel de décision et d'orientation stratégique des parents au sein des services que fréquentent leurs enfants;
- ouvre la porte à la commercialisation des services de garde en milieu familial;
- va à l'encontre des conclusions de toutes les études réalisées ces dernières années sur la qualité des services à la petite enfance, confirmant la supériorité des services en CPE, tant en installation qu'en milieu familial;
- a été élaboré sans consultation sérieuse auprès des acteurs du milieu.

Nous, soussignés, considérons que le projet de loi 124 constitue une atteinte majeure à la qualité des services éducatifs à la petite enfance, ainsi qu'un recul sans précédent d'un projet social entrepris il y a 30 ans, et reconnu en 1997.

Avant d'adopter tout projet de loi ou modification à la loi actuelle, nous exigeons du gouvernement du Québec et des membres de l'Assemblée nationale :

- ⇒ qu'ils prennent l'engagement formel de préserver l'intégrité des CPE, dans son offre de services diversifiés comme dans son autonomie et son enracinement dans les communautés ;
- ⇒ et qu'ils entreprennent un réel travail de collaboration avec tous les acteurs du milieu afin de réaliser une véritable consolidation du réseau des CPE, centrée sur la qualité des services aux enfants et aux parents du Québec.

	NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
1	CARMEN L'ÉTOURNEAU	1111 rue du Parc Rim	Carmen Létourneau
2	Nicole Plamondon	377 Boisdjoli - Rimouski	Nicole Plamondon
3	PATRICIA PARENT	356 de la jeunesse Rimouski	Patricia Parent
4	JEANNE-MANCE LÉVESQUE	1096 du Parc Rimouski	Jeanne Lévesque
5	Nicole L. VACHON	391 EUREKA PEAU-ROUGE	Nicole L. Vachon
6	ROMAIN RIVUX	683 EMILIE-AMIST P. P. P.	Romain Rivux
7	GERMAINE PIONNE	229 PÈRE NOUVEL	Germaine Pionne
8	YVONNE-RAYMOND	1113 RUE DU PARC	Yvonne Raymond
9	Sylvie Piquet	190 du Citadelle	Sylvie Piquet
10	MARC LAUZIER	285 R. 1320. St-François	MARC LAUZIER
11	ROCH VACHON	391 EUREKA PEAU-ROUGE	Roch Vachon
12	GLACIETTE LAROCHE	1117 du Parc	Glaciette Laroche
13	GLACIETTE LAROCHE	1117 du Parc	Glaciette Laroche
14	GHISLAINE RIVUX	683 Emilien-Amist	Ghislaïne Rivux
15	GLACIETTE LAROCHE	1111 rue du Parc Rimouski	Glaciette Laroche

RETOURNER LA PÉTITION ORIGINALE SIGNÉE À L'AQCPE, PAR LA POSTE, AVANT LE 25 NOVEMBRE 2005, (dépôt prévu à l'Assemblée nationale le 28)

à l'adresse suivante : 6611, rue Jarry Est, bur.200, Montréal, H1P 1W5
(pour information : 514.326.8008 ou sans frais 888.326.8008)

